

BUREAUX RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois. . . . . 12 fr
Six mois. . . . . 23
Un an. . . . . 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT J. REBOUX

Le Nord de la France

Trois mois. . . . . 14 fr
Six mois. . . . . 27
Un an. . . . . 51

ANNONCES : 15 centimes la ligne
RECLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait.

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Péghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bulier et C° place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madelaine.

ROUBAIX 19 JANVIER 1872

Nous avons reçu, trop tard pour la publier hier, une dépêche ainsi conçue :

Paris, 18 janvier.
« Les opinions sont toujours très divisées dans les cercles parlementaires sur l'impôt des matières premières. De ce que la plupart des membres de la droite voteront l'impôt. La plupart des députés de l'extrême gauche l'adopteraient aussi. Le bruit court que le centre gauche proposerait un moyen de conciliation, consistant à voter d'abord tous les impôts sur lesquels les dissentiments sont moindres, et à chercher ensuite à s'entendre sur les tarifs concernant les impôts les plus contestés. »

Procès-verbal

de la réunion tenue à Versailles, le 18 janvier 1872, des délégués des centres commerciaux et industriels suivants :

- Bordeaux, Calais, Le Cateau, Chateauroux, Carcassonne, Elbeuf, Louviers, Lyon, Mazamet, Reims, Roubaix, St-Etienne, St-Pierre-les-Calais, Tarare, Tourcoing.

Cette réunion a pour objet l'examen de l'impôt proposé par le gouvernement sur les matières premières.

Le bureau est constitué comme suit : MM. Derégnaucourt, député, maire de Roubaix, président;

Aubé, président de la chambre de commerce d'Elbeuf, vice-président;

Justin Vulliamy, manufacturier; Paul Scrépel, négociant; secrétaires.

M. Vulliamy est chargé par M. Feray d'Essomme de l'exercer auprès de la réunion à laquelle il se joint de cœur. Sa présence au premier bureau de l'Assemblée nationale l'empêche de se trouver au milieu de nous.

M. Feray se propose, du reste, de demander aujourd'hui à l'Assemblée le renvoi à une commission spéciale de la proposition du gouvernement.

M. le président donne lecture d'un passage du discours prononcé par M. Thiers, le 15 janvier, décrivant l'état de dépeuplement des villes de Roubaix et Tourcoing, dont l'industrie, suivant lui, « se va à l'agonie. »

M. Funck, négociant à Roubaix, réfute l'argument de MM. Thiers et Pouyer-Quertier, par les chiffres suivants relevés sur les statistiques officielles de Roubaix.

Table with 2 columns: Year (1859, 1869) and Consumption/Importance. Rows include consumption of coal, arrival of goods, and importance of contributions.

Ces chiffres sont assez éloquents ! M. Funck expose que, sur la quantité de laine consommée en France, qui est d'une valeur de 400 millions, Roubaix en travaille pour 260 millions, soit plus que la moitié. Nous avons donc, dit-il, le droit de dire un mot dans la question.

Les progrès réalisés dans le peignage mécanique de la laine depuis la naissance, il y a quinze ans, de cette industrie ont porté à 26 millions de kilogrammes par an, la production des peignés laissant à Roubaix, comme façon et bénéfice de négoce, une somme annuelle de 42 millions, non compris les frais de transit auxquels ces travaux donnent lieu. La moitié environ de cette production trouve son débouché à l'étranger, notamment en Allemagne, qui nous convoie naturellement une position aussi prospère et qui verrait avec plaisir l'imposition de droits sur les matières premières, certaine que par ce moyen, cette industrie émigrerait chez elle.

Après des observations présentées par un délégué de Lyon, au sujet de l'enquête prescrite, en mars 1871, par M. Lambrecht, M. Vulliamy expose que, à cette occasion, M. Lambrecht a mis hors de cause les protestations générales qui se sont élevées contre l'imposition de droits sur les matières premières et a déclaré qu'il s'agissait simplement d'établir un tarif correspondant à 20 0/0 sur les matières et de régler la quotité d'un drawback compensateur.

M. Aubé, président de la Chambre de commerce d'Elbeuf et M. Delfosse, président de la Chambre consultative de Roubaix, confirment cette déclaration.

M. Steinheil, député, manufacturier à Rothon (Vosges), rappelle la campagne faite par les industriels français protectionnistes, lors de l'enquête de 1866 sur les traités de commerce, et dit que bien que la grande majorité de ces industriels soient d'accord aujourd'hui avec les Libres-Echangistes sur le sujet qui nous occupe, M. Thiers est malheureusement resté sous l'impression de ses dépositions.

Or, c'est bien plus par leurs procédés subits et fâcheux que les traités de commerce ont été nuisibles à l'industrie que par leur tarification elle-même, mais ils ont eu ce côté excellent de dégrever la matière et d'affranchir ainsi l'industrie de frais excessifs qui étaient un obstacle à son développement. Aujourd'hui, après 10 ans d'expérience et d'efforts, des relations nouvelles ont été créées; il serait désastreux de les annuler, et rejeter l'industrie dans la détresse, et de renouveler une révolution économique.

Lorsque les industriels, il y a 10 ans, étaient inquiets, ils étaient dans le vrai, ils le sont encore plus aujourd'hui.

M. Delfosse demande qu'il ne soit pas entre nous question de protection et de libre-échange, devant le projet d'imposer les matières premières, dit-il, nous sommes tous unis pour protester. (Applaudissements.)

M. Scrépel. — Sommes-nous tous d'accord pour repousser énergiquement tout projet d'impôt sur les matières premières ?

M. Delfosse. — Oui ! oui ! (applaudissements et assentiment général.)

M. Tézénas du Montcel, membre de la chambre de commerce de St-Etienne, rappelle que dans la discussion pendant l'Assemblée, c'est la droite que nous devons ébranler.

La droite est composée presque exclusivement d'agriculteurs, aux yeux desquels M. Thiers a fait habilement miroiter la protection qu'ils trouveraient dans l'adoption des droits proposés. — Quelques membres de la droite qu'il vient de voir, lui font entrevoir que si le commerce et l'industrie veulent prendre à leur charge les 160 millions demandés aux matières premières, ils seront désintéressés de la question; il lui paraîtrait donc désirable de présenter un moyen pratique de parfaire ces 160 millions. Le commerce tout entier accepterait l'impôt sur les patentes, (proportionnel et convenablement classé), sur le chiffre d'affaires et sur les factures : ces projets seraient à élaborer, le commerce accepterait le tout ou l'un ou l'autre.

M. Johnston, député de la Gironde, ne considère pas cette conclusion comme pratique, car la réunion présente n'a pas autorité pour prendre de pareils engagements au nom de tout le commerce français.

M. Brème, député du Nord, dit que le résultat acquis par la réunion de ce jour est la conciliation entre protectionnistes et libre-échangistes sur ce terrain commun. Le tort de l'empire a été de faire spontanément les traités de commerce sans consulter les industriels, le tort plus grand du gouvernement actuel serait de suivre cet exemple.

L'industrie a fait des efforts immenses. Roubaix ne trouvant pas la lutte possible sur l'ancien terrain, a perfectionné son outillage et modifié sa fabrication. Les résultats obtenus au prix d'aussi grands sacrifices et au moyen de tels efforts ont été la lumière pour elle et ont amené une modification profonde dans ses idées économiques.

Il ajoute qu'il ne faut pas mettre en discussion les traités, il propose de demander à l'Assemblée la nomination d'une commission qui étudierait les moyens de trouver par d'autres impôts la somme demandée aux matières premières; il termine en disant « ma conviction est faite : L'impôt sur les matières premières serait un malheur public. »

M. Scrépel donne lecture du projet suivant, déjà rédigé dans le sens que M. Brème vient d'indiquer.

« L'Assemblée nationale, considérant que la presque unanimité des chambres de commerce repousse l'impôt sur les matières premières,

Charge une commission spéciale d'étudier, sous le plus bref délai, les divers projets présentés, et de trouver les 250 millions, en sauvegardant les intérêts de l'agriculture et de l'industrie, seules sources de la richesse future de la France. »

M. le président met aux voix cette proposition qui est acceptée à l'unanimité.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

On nous écrit de Versailles, le 18 :

On dit que le groupe des députés agronomes se propose de saisir le gouvernement et l'Assemblée d'un projet d'enseignement agricole, primaire et secondaire sur des bases exclusivement pratiques.

A la séance d'aujourd'hui, et pour le cas où l'impôt sur les matières premières serait voté par l'Assemblée, M. Baron Chaurand a présenté un amendement au projet de loi portant fixation du budget. Cet amendement, qui a pour objet de modifier les intérêts des éleveurs de vers à soie, et ceux des filateurs et des mouliniers, demande : 1° la restitution du droit de 15 0/0 sur les cocons et les soies importés en France au droit de 20 0/0 réclame par le gouvernement; 2° la restitution à la sortie d'un dégrèvement de 15 0/0 de la valeur sur les soies grèges et ouvrières écruës. Cet article était au tarif dans la nomenclature des objets dont le droit est établi le drawback. L'adoption de cet amendement atténuerait notablement les effets que l'on redoute du projet du gouvernement pour le marché des soies de Lyon qui tend à acquiescer une si grande importance.

Les journaux de ce soir publient une lettre du secrétaire de la Fédération des syndicats de Paris, M. Flotard, député du Rhône, de monter à la tribune au début de la séance du 18 et de faire connaître à l'Assemblée la résolution des chambres syndicales de Paris qui se résume ainsi : « En présence de la protestation des chambres et des syndicats du commerce français contre l'impôt sur les matières premières, devant les conséquences désastreuses dont l'adoption de ces mesures frapperait l'industrie, les chambres syndicales de Paris supplient le gouvernement de retirer ses projets se déclarant prêts aux plus grands sacrifices sous toute autre forme que celle des droits de douane. »

La Commission de l'enseignement primaire s'occupe du projet de M. Jules Simon. La Commission a entendu MM. Gasloude et Tailhaud, qui ont proposé de prendre comme base du projet à élaborer en remplacement de celui du ministre, la loi de 1850. M. Carnot a combattu cette proposition. Il a été décidé que deux sous-commissions seraient créées pour examiner une partie de la loi et faire un rapport.

La Commission relative à la loi sur les coalitions a entendu hier 3 députés industriels qui se sont prononcés pour la liberté entière laissée aux patrons et aux ouvriers.

La Commission du budget de 1871 a décidé qu'elle ferait déclarer en séance publique par son président qu'elle se refusait à discuter la question des tarifs des impôts sur les matières premières.

De son côté, la commission du budget de 1872 a entendu les délégués de la Banque de France, qui ont déclaré que le gouvernement avait proposé à la Banque de lui donner 0,60 c. 0/0 d'intérêt sur les avances faites à l'Etat. La Banque réclame 1 0/0. Par suite, aucun accord n'est intervenu.

Les ministres de l'intérieur et de la guerre seront entendus demain vendredi par la 8e commission, relativement au projet d'amnistie de M. Pressensé.

Le Conseil général de l'Hérault, réuni en session extraordinaire, a émis le vœu que « si des modifications étaient apportées au traité de commerce, elles fussent inspirées par le principe de la liberté commerciale et qu'aucun droit ne fût établi sur les matières premières. »

La Commission de l'armée a adopté l'article 55 qui traite des engagements et des conditions de l'engagement.

Lettre de Versailles

On écrit de Versailles, le 17.

L'arrivée des délégués des diverses chambres de commerce donnait à la séance publique d'aujourd'hui une importance considérable. Le Nord, le Midi, tous les grands centres manufacturiers de France ont envoyé à Versailles des députations chargées de protester contre le projet du gouvernement, d'imposer les matières premières. La salle des Pas-

Perdus présentait un aspect inaccoutumé; chaque groupe était le centre d'une discussion; et à en juger par la première impression, le sentiment général paraissait fort ébranlé.

Ce soir, une réunion des notables commerçants doit avoir lieu à Paris, et demain ils doivent tous se rendre à Versailles, aux Réservoirs, et exposer leurs plans devant une assemblée de députés.

Les industriels de Roubaix ont fait imprimer une déclaration qui doit être distribuée demain, et qui contient les motifs de leur résistance aux impôts sur les matières premières. Le résumé de leurs arguments est à peu près ceci : Si les droits sont faibles, ils ne compensent pas les frais de perception ni les entraves apportées aux affaires; et si les droits sont élevés, la contrebande s'organise, et ceux qui en profitent s'enrichissent d'une façon immorale aux dépens du trésor public.

Le gouvernement peu répondre à cela que la fraude nuira plus à lui gouvernement qu'au commerce, et que c'est à lui à prendre des mesures pour l'empêcher.

Cette déclaration se termine par l'offre de contribuer largement aux charges qui pèsent sur le budget. Le commerce et l'industrie offrent de payer de nouveaux impôts, mais pas sous la forme proposée par le gouvernement, c'est-à-dire sur les matières premières.

Voilà, en résumé, toute la déclaration des commerçants et industriels de Roubaix.

Les délégués de Lyon objectent que les impôts proposés auront pour résultat d'enlever à leur ville le commerce des soies.

Nous ne pouvons entrer dans le détail des plaintes de chacun; nous constatons seulement qu'il y a presque unanimité parmi toutes les chambres de commerce à protester contre le projet de gouvernement, tout en offrant de faire supporter à l'industrie française sa juste part des charges nouvelles. C'est la forme d'impôts proposée qui est repoussée.

Nous ne savons pas ce que répondra le gouvernement. M. le ministre des finances aura une rude tâche à remplir, car cette pression des délégués sur la Chambre est d'un grand poids, et le discours remarquable de M. Laurent, qui leur a prêté l'autorité de sa parole, a singulièrement ébranlé l'Assemblée.

Le vote, s'il eût eu lieu aujourd'hui, n'eût pas été favorable au projet.

Le gouvernement se trouve dans une passe difficile. Il lui faut à tout prix des ressources nouvelles, et chaque impôt trouve des objections très graves. L'empire nous en a tant grevés, que toute charge nouvelle est bien lourde à supporter. D'autre part, M. Thiers, par son manie d'intervenir dans toutes les discussions, a tellement compromis son autorité, qu'un échec considérable l'ébranlerait pour longtemps. Nous ne savons quel sera le sort des débats actuels, et si M. Thiers obtiendra la victoire sur son projet; mais nous ne craignons pas de dire que, s'il garde la même attitude obstinée dans la discussion de la loi militaire, il se rendra impossible.

Quelques honorables s'entretenaient dans un coin de la salle des Pas-Perdus du rapport déposé par M. Berthault, au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de MM. Tolain, Lockroy et d'autres, tendant à abroger les articles 291 à 294 du code pénal et la loi du 10 avril 1834. (Voir le Journal de Roubaix d'hier.)

Ils approuvaient cette mesure en principe, rappelant toutes les entraves mises, au nom de ces articles de loi, à l'établissement des associations religieuses. Mais ils objectaient avec raison que le projet nouveau, tout en leur reconnaissant la liberté de s'établir et le droit de posséder, était trop général et par là même incomplet, en rangeant toutes les associations, quelque fut leur but, sous la même règle.

Qu'elles aient la liberté de se fonder, le droit d'acquiescer et de posséder, nous le demandons nous-mêmes; mais nous ne croyons pas qu'elles puissent toutes, sans distinction, être régies par la même loi. Il y a, en pareille matière, des principes généraux qui s'appliquent à tous, mais aussi des questions de détails qui diffèrent profondément.

La discussion, du reste, compléterait le projet; des amendements lui donneront ce qui lui manque : nous suivrons avec intérêt des débats aussi importants.

La commission saisie de la proposition de M. Peltreau-Villeneuve sur les

coalitions ouvrières, a entendu aujourd'hui MM. Desseilligny, Aclouque et Arbel. Elle doit encore, dans sa prochaine séance, recevoir les dépositions de plusieurs chefs de nos grandes industries. C'est là, en effet, que l'on peut trouver les éléments vrais d'une bonne discussion, qui ne sera fructueuse que lorsqu'on connaîtra parfaitement les vues des manufacturiers et celles des ouvriers. Toutes les dépositions sont recueillies par des sténographes, et lorsque cette enquête sera close, la Chambre aura les documents les plus complets.

M. le marquis de La Rochejacquelein devait être entendu ce matin par la commission de l'enseignement primaire, car son projet a de grandes chances d'être pris en considération. Mais il a été renvoyé à vendredi, jour de la prochaine séance de la commission.

Dépêches télégraphiques.

Londres, 18 janvier.
Le Conseil des ministres examinera demain la question d'une diminution considérable dans le budget militaire.

Vienne, 18 janvier.
Le Vaterland raconte l'audience accordée par le comte Andrássy à plusieurs notables catholiques. Ceux-ci venaient demander au ministre des affaires étrangères des renseignements sur tout ce qu'il a fait ou compte faire pour rassurer les catholiques dans leurs vives appréhensions sur le sort fait au pape.

Le comte Andrássy, s'appuyant sur la récente nomination de 30 évêques italiens et sur leur reconnaissance par le gouvernement italien, a contesté que le pape ne fût pas libre dans le gouvernement de l'Eglise. Le ministre a ajouté que, comme catholique, comme ministre, il soutiendrait certainement toujours la liberté personnelle et la liberté du pape; mais qu'il lui importait beaucoup que l'Autriche et l'Italie restassent dans des rapports amicaux, et qu'une politique de paix fut maintenue. Il ne faut donc pas adresser à l'Italie des demandes dont l'accomplissement aurait évidemment besoin d'être appuyé par l'Autriche.

En ce qui concerne la question d'accorder éventuellement un asile au pape, le comte Andrássy a déclaré qu'il ne connaissait aucune puissance catholique, sans en excepter l'Autriche, qui soit en position d'offrir un asile au pape.

Kiel, 18 janvier.

L'amiral a ordonné le désarmement de tous les navires faisant partie de l'escadre.

L'envoi de l'avisé l'Albatros, de Danzig à Kiel, a été également contremandé.

La formation d'une escadre comprenant plusieurs corvettes, qui avait été annoncée, ne se réalisera donc pas pour le moment.

Calcutta, 18 janvier.

Une révolte sérieuse a éclaté dans le district de Konkans, près Lordiana.

Plusieurs insurgés du Punjab ont attaqué le fort Malod.

Des troupes envoyées promptement ont tué une centaine d'Indiens Konkans et fait un grand nombre de prisonniers.

On considère la révolte comme réprimée.

Paris-Journal, qui publiait avant-hier un portrait complètement faux de l'honorable M. Laurent, rectifie aujourd'hui son erreur en consacrant à notre député les lignes suivantes :

« C'est un homme grand, assez fort, aux épaules larges et à la figure sévère et intelligente. Il a de longs cheveux gris-jaune qui s'aplatissent sur des joues rondes et colorées. Point de barbe; des yeux brillants, une bouche petite et fine. Il a quelque chose d'un ouvrier devenu patron à force de travail et d'activité. »

Il parle doucement et lentement, avec une voix un peu sourde. Sans être brillant, il est très-net et explique merveilleusement les questions qu'il traite. On l'écoute avec toute l'attention et toute la déférence que sa tenue commande. »

La Presse a apprécié comme suit le discours prononcé par M. Laurent :

« M. Laurent, député du Nord, a prononcé un remarquable discours, très souvent applaudi par la majorité de la Chambre, trop souvent interrompu au banc des ministres. Il a défendu l'œuvre de la mission et signalé les nombreux inconvénients pratiques du système des drawbacks. Il a nettement abordé la grosse question de notre commerce extérieur et de nos exportations. Est-ce bien le moment de compromettre ou de tarir cette source féconde de revenus qui a donné jusqu'à 900 millions en 1869 ? »

« Ne faut-il pas, au contraire, favoriser et augmenter le commerce d'exportation qui peut seul nous ramener les capitaux étrangers et nous mettre en mesure d'acquiescer cette lourde et cruelle dette de trois milliards ? »

Nous lisons dans l'Univers :

On nous signale de divers côtés une propagande active de l'Internationale et du protestantisme, entreprise avec la tolérance de l'autorité administrative. Des agents tiennent des réunions publiques, sans autorisation, dans lesquelles sont prêchées les plus odieuses doctrines contre la société et contre l'Eglise. Le colportage des plus mauvaises brochures se fait au grand jour. On trouve partout